

Éditorial

#VALDERUZ



Le bon vieux «dièse» appris à l'école ayant trépassé, victime de l'anglicisation triomphante, c'est bien de «hashtag Val-de-Ruz» dont il est question ici. Loin d'être aussi célèbre que «#metoo», l'étiquette «#VALDERUZ» est bel et bien présente sur les réseaux sociaux.

Pourquoi alors lui consacrer ces lignes? Parce que «#VALDERUZ» existe désormais non seulement dans le monde virtuel, mais aussi dans la réalité tangible. Grâce aux équipes du service forestier, c'est en lettres géantes que le nom de notre Commune s'affiche désormais à la vue de toutes et tous. Pour ce projet exemplaire, seul du bois issu de nos forêts a été utilisé, scié localement et assemblé à l'interne.

Deux enseignes ont été ainsi réalisées. Elles encouragent les touristes de passage comme les habitantes et habitants de la région à marquer leurs photos souvenir du nom de l'endroit. Par la magie des réseaux sociaux, les panoramas à couper le souffle, les jeux de lumière des crêtes du Jura, les paysages bucoliques, les portraits de famille ou les simples «selfies» deviennent autant d'images qui peuvent diffuser la signature «#VALDERUZ» loin à la ronde.

Placées aujourd'hui sur le site emblématique de La Vue-des-Alpes et le long de la charmante lisière de forêt à Vilars, les deux enseignes connaissent déjà le succès auprès des photographes. À l'avenir, elles seront appelées à être déplacées au gré des saisons et des événements dans d'autres lieux en vue de notre belle commune.

Roby Tschopp, conseiller communal



Photo:  @les_photos_de.lulu

Installations photovoltaïques

Une nouvelle installation de quelque 30 kWc a été posée fin septembre 2021 sur la station de pompage et de traitement des Prés-Royer à Chézard-Saint-Martin.

Une production annuelle d'environ 30'000 kWh est attendue et sera entièrement consommée sur place en raison de la puissance électrique nécessaire au fonctionnement des installations de pompage.

Additionnée à une autre installation de 25 kWc mise en service à fin 2020 à la STEP de La Rincieure et celle de Coopsol de 100 kWc qui verra le jour cet automne sur le bâtiment de l'école primaire et de la salle de spectacles de Fontainemelon, cette énergie solaire couvrira l'équivalent de la consommation d'une cinquantaine de ménages.

La Commune entend poursuivre le développement de l'énergie photovoltaïque dont le potentiel intéressant a été mis en évidence dans le plan communal des énergies. Une production de 35 GWh devrait être atteinte en 2050, ce qui permettrait de couvrir 41% de l'énergie électrique consommée à Val-de-Ruz. Les 59% restants devront être produits par d'autres sources d'énergie non fossiles.

Le prix de l'énergie sur le marché européen est en forte hausse, ce qui devrait également favoriser la pose de nouvelles installations tant sur les bâtiments publics que privés.



Recrutement 2021 au SDI VdR

Une séance d'information concernant le processus d'incorporation au sein du Service de défense incendie du Val-de-Ruz (SDI VdR) aura lieu le **jeudi 4 novembre 2021 à 19h30**, hangar du feu, chemin du Ruz Chasseran à Dombresson. Elle concerne les personnes de 18 ans et plus et se déroulera dans le respect des prescriptions en vigueur liées à la COVID-19.

Au cours de cette soirée, l'information portera sur l'organisation et les buts du SDI VdR ainsi que sur les éléments naturels. Les tâches et obligations, la formation et les différents aspects de l'incorporation seront également exposés. De nombreuses informations utiles se trouvent sur le site www.118-info.ch.

L'incorporation se réalise selon les besoins afin de maintenir l'effectif nécessaire au fonctionnement du SDI VdR. Pour rappel, nul ne peut exiger son incorporation dans le corps des sapeurs-pompiers.

Votations

Le **dimanche 28 novembre 2021** se déroulera la votation fédérale portant sur trois objets:

- l'initiative populaire du 7 novembre 2017 «Pour des soins infirmiers forts (initiative sur les soins infirmiers)»;
- l'initiative populaire du 26 août 2019 «Désignation des juges fédéraux par tirage au sort (initiative sur la justice)»;
- la modification du 19 mars 2021 de la loi fédérale sur les bases légales des ordonnances du Conseil fédéral visant à surmonter l'épidémie de COVID-19 (Loi-COVID-19) (Cas de rigueur, assurance-chômage, accueil extra-familial pour enfants, acteurs culturels, manifestations).

Les citoyens se prononceront également sur l'objet cantonal suivant:

- le décret du 31 mars 2021 portant octroi d'un crédit d'engagement de 186'000'000 francs pour la réalisation du contournement est de La Chaux-de-Fonds par la route principale suisse H18.

Les possibilités offertes au citoyen pour lui permettre l'exercice du droit de vote sont:

- par correspondance (dépôt de l'enveloppe à La Poste en courrier B jusqu'au mardi précédant la votation, ensuite par courrier A jusqu'au vendredi, heure de fermeture du bureau postal ou levée de boîte aux lettres);
- par correspondance en déposant l'enveloppe aux Geneveys-sur-Coffrane dans la boîte aux lettres ou à Cernier dans l'urne communale située sous la marquise, relevées régulièrement jusqu'au dimanche du jour de la votation à 10h00;
- en personne au bureau de vote à Cernier, Epervier 6, le jour de la votation dès 10h00 jusqu'à midi. Il n'est pas possible de déposer les bulletins d'autres personnes le dimanche dès 10h00 au bureau de vote;
- au domicile sur demande le dimanche jusqu'à 11h00, pour les personnes malades ou handicapées.

Pour toute question, le contrôle des habitants renseigne à cdh.val-de-ruz@ne.ch ou au 032 886 56 23.



suivez-nous sur l'application NEMO News

Mobilité douce

L'utilité de la piste cyclable entre Dombresson et le Moulin des Sauges est désormais renforcée par l'installation d'un abri à vélos. Cette mesure permet aux usagères et usagers de garer leur «petite reine» au sec du côté du giratoire du Moulin des Sauges, en vue de prendre le bus de la ligne 421 descendant en ville de Neuchâtel. La combinaison des modes de déplacement accroît l'attractivité de cette ligne pour l'est du Val-de-Ruz.

Le chiffre du mois

19'133

Il s'agit, en mètres cubes, de la quantité de bois issue des forêts de Val-de-Ruz mise en valeur en 2020, dont 31% sous forme de copeaux pour les chauffages à distance et le bois de feu, 63,2% de grumes et 5,8% de bois d'industrie. Le bois-énergie représentait 19,8% en 2010, soit une augmentation de 11,2% en dix ans.

Offres d'emploi

La Commune recherche, pour le 1^{er} janvier 2022:

- 1 responsable d'exploitation et garde-bain des piscines (F/H), à 80-100%;

pour la rentrée d'août 2022:

- 1 apprenti employé de commerce (F/H);
- 1 apprenti forestier-bûcheron (F/H);
- 1 apprenti agent d'exploitation (F/H).

Le site internet communal renseigne pour plus de détails et votre dossier complet de candidature, avec lettre de motivation, curriculum vitae, diplômes, références et certificats est à transmettre à l'administration des ressources humaines par courrier électronique à rh.val-de-ruz@ne.ch.

Proclamations

Le Conseil communal a proclamé élues conseillères générales Françoise Ott (Les Verts) et Edith Magali Barblan (PS), en remplacement respectivement de Stéphanie Skartsounis et Dragan Mihailovic, tous deux démissionnaires, ainsi que conseillers généraux suppléants Yves Pessina (Les Verts) et Claudio Cerini (PS).

Trier, c'est valorisant

La ferraille regroupe tous les déchets métalliques, qu'ils soient ferreux (acier, fonte, etc.) ou non ferreux (cuivre, étain, zinc, aluminium, laiton, etc.). Cependant, les petits déchets d'aluminium (canettes, tubes, sprays, etc.) et le fer blanc (boîtes de conserve, couvercles de bocaux, etc.) disposent d'une filière de recyclage séparée.

Pour qu'un objet soit considéré comme déchet métallique, il faut qu'il soit constitué d'une majorité de métaux, les gros éléments de bois, plastique, tissus, etc. doivent en être séparés et recyclés dans les autres bennes.

Sont collectés :

- sommiers (sans lattes), casseroles, chaises, meubles, étagères, armoires;
- tôles, tuyaux, cuves, bidons vides, copeaux de fer;
- jantes (sans pneus), moteurs (sans huile), vélos, fixation de skis;
- radiateurs, treillis.

Dans les six déchèteries, une benne est à disposition pour les déchets ferreux et dans les écopoints, un conteneur permet de récolter les petits déchets en aluminium et fer blanc.

Café vaudruzien

Sous le thème «La Commune sous la contrainte des économies», la prochaine édition du traditionnel café vaudruzien aura lieu le **mercredi 17 novembre à 19h30** au Skull's Pub à Fontainemelon.

Le Conseil communal attend la population en nombre pour un moment convivial de partage, d'échange et de questions autour d'un café.

Déchets verts – Pause hivernale

Comme chaque année, le ramassage des déchets verts «porte-à-porte» marquera une pause lors de la saison hivernale. La dernière tournée se déroulera du **8 au 12 novembre 2021**. Elle reprendra, pour tous les villages, dès le 14 mars 2022.

Durant cette période, des conteneurs seront à disposition dans les déchèteries.

Vaccination – erratum

Dans l'édition précédente du 7 octobre dernier, la Commune a publié dans ces mêmes pages un article rappelant l'importance de la vaccination. Si, sur le fond, l'article reste d'actualité, les chiffres et la situation sanitaire qui y étaient décrits avaient évolué au moment de la publication du journal.

Le journal Val-de-Ruz info est imprimé plusieurs jours avant son arrivée dans les boîtes aux lettres et la mise en page et la rédaction des articles se font plusieurs semaines à l'avance. Cet article sur la vaccination a été rédigé vers la mi-septembre et les chiffres et la situation sanitaire sont ceux qui prévalaient à cette période. Il a malheureusement été omis de préciser «Situation au», comme la Commune le fait habituellement pour les articles en lien avec la pandémie. Le Conseil communal tient à s'en excuser et à apporter cette précision.

Mesures hivernales

Pendant la période hivernale, soit du 1^{er} novembre au 31 mars de chaque année, il est interdit de stationner sur les rues, trottoirs et places communales de l'ensemble des localités de la commune, de 23h00 à 07h00, afin de permettre le déneigement des chaussées.

La liste des endroits où stationner les véhicules de 18h00 à 07h00 est disponible sur le site internet communal.

En cas de non-respect des interdictions de stationnement nocturne, entraînant une impossibilité pour les engins de déneigement de passer, les rues ne seront pas déneigées et les contrevenants risquent de recevoir une amende.



Lignes à haute tension

Dans le cadre des travaux sur l'axe Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds, les CFF informent du réenclenchement des lignes à haute tension sur la totalité de la ligne à partir du **29 octobre 2021**.

Au vu des dangers d'électrocution liés à des activités à proximité de ligne sous tension, la prudence est de mise.

www.val-de-ruz.ch